



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25405  
12 mars 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du  
12 mars 1993 qui vous est adressée par S. E. M. Kim Yong Nam, Ministre des  
affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) PAK Gil Yon

ANNEXE

Lettre datée du 12 mars 1993, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires  
étrangères de la République populaire démocratique  
de Corée

Je sollicite l'autorisation d'informer le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a décidé le 12 mars 1993 de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article X dudit traité, compte tenu de la situation exceptionnelle qui règne en République populaire démocratique de Corée, mettant en danger les intérêts supérieurs de la République.

Les Etats-Unis ont recommencé, avec la Corée du Sud, les manoeuvres militaires communes "Team Spirit", qui sont une répétition de guerre nucléaire menaçant la République populaire démocratique de Corée, et ils ont poussé certains fonctionnaires du secrétariat de l'AIEA et certains Etats membres à adopter, le 25 février 1993 à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, une "résolution" injuste exigeant que nous ouvrons l'accès à certains de nos sites militaires, qui n'ont aucun rapport avec les activités nucléaires, en violation du statut de l'AIEA, de l'Accord de garanties et de l'accord que l'AIEA a passé avec la République populaire démocratique de Corée.

Il s'agit manifestement d'une manoeuvre d'intimidation visant à désarmer la République populaire démocratique de Corée et à étouffer notre système socialiste, ce qui compromet les intérêts supérieurs de la République.

En tolérant un tel acte, on ne ferait que créer un précédent qui légitimerait les menaces nucléaires dirigées contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et l'ingérence dans leurs affaires intérieures, outre que notre pays serait la victime d'une superpuissance.

J'espère que le Conseil de sécurité prendra acte de la décision prise par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires jusqu'à ce que l'on constate que les menaces nucléaires des Etats-Unis ont été retirées et que l'AIEA a mis fin à son comportement injuste contre la République populaire démocratique de Corée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères de la  
République populaire démocratique de  
Corée

(Signé) KIM Yong Nam

-----